



# RAPPORT DE PRESENTATION CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 6 juin 2023

---

## Approbation du compte de gestion 2022

---

Le compte de gestion de l'exercice 2022 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique a été présenté par le Payeur Départemental.

Après la présentation :

- Du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Du compte de gestion dressé par le Payeur Départemental,

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures 2022,

Il apparaît que les résultats constatés au compte de gestion sont conformes à ceux provenant du compte administratif 2022.

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**Il vous est demandé de bien vouloir :**

- **Déclarer que le compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, établi pour l'exercice 2022 par M COULOMBEL, Payeur Départemental, n'appelle ni observation, ni réserve de votre part.**